

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix, le 15 avril à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la Maison de l'Intercommunalité, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

**Étaient présents :** Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs Denis BANDELIER, Josette BESSE, Marcel BRUNGARD, Monique DINET, Xavier DOMON, Jean-Jacques DUPREZ, Arlette ECABERT, Hubert ECOFFEY, Jean-Claude JACOB, Daniel KUNTZ, Bernard LAVAL, Jean LOCATELLI, Évelyne MANTEY, Thierry MARCJAN, Robert NATALE, Pierre OSER, Jean-Claude TOURNIER, Elghazi ZOUNDARI **membres titulaires** et Patrice DUMORTIER, Claudine SARRET, Pierre VOGELWEID **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire.**

**Étaient excusés :** Mesdames et Messieurs Jacques BOUQUENEUR, Laurent BROCHET, Gérard FESSELET, Claude GIRARD, André HELLE, Bernard LIAIS, Sylvie MANZONI, Françoise PELCAT, Jean-Marc PELLETIER, Cédric PERRIN, Bernard TENAILLON, André THEVENOT.

**Avaient donné pouvoir :** Mesdames et Messieurs Jacques BOUQUENEUR à Arlette ECABERT, Gérard FESSELET à Jean-Claude JACOB, André HELLE à Pierre OSER, Bernard LIAIS à Josette BESSE, Sylvie MANZONI à Pierre VOGELWEID, Jean-Marc PELLETIER à Jean LOCATELLI, Cédric PERRIN à Jean-Claude TOURNIER, Bernard TENAILLON à Claudine SARRET, André THEVENOT à Patrice DUMORTIER.

**Assistaient à la séance :** Monsieur Eric GILBERT, Myriam PISANO.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
07/04/10	08/04/10	En exercice	32
		Présents	22
		Votants	28

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président.

La secrétaire de séance est désignée parmi les membres titulaires présents. Josette BESSE est désignée.

### **2010-02-02 - C - Budget Général - Affectation du résultat 2009**

*Rapporteur : Denis BANDELIER*

*Vu l'excédent de fonctionnement 2009 d'un montant de 3 944 497,57 € (trois millions neuf cent quarante quatre mille quatre cent quatre vingt dix sept euros et cinquante sept centimes);*

*Vu l'excédent d'investissement 2009 d'un montant de 391 979,35 € (trois cent quatre vingt onze mille neuf cent soixante dix neuf euros et trente cinq centimes);*

*Vu les restes à réaliser 2009 en dépenses d'investissement d'un montant de 761 232,79 € (sept cent soixante et un mille deux cent trente deux euros et soixante dix neuf centimes);*

*Vu les restes à réaliser 2009 en recettes d'investissement d'un montant de 577 781,47 € (cinq cent soixante dix sept mille sept cent quatre vingt un euros et quarante sept centimes);*

**Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu à l'unanimité des membres présents, décide :**

- **d'adopter l'affectation de l'excédent de fonctionnement au compte 002 pour un montant de 3 944 497,57 € (trois millions neuf cent quarante quatre mille quatre cent quatre vingt dix sept euros et cinquante sept centimes).**
- **d'adopter l'affectation de l'excédent d'investissement au compte 001 pour un montant de 391 979,35 € (trois cent quatre vingt onze mille neuf cent soixante dix neuf euros et trente cinq centimes)**

*PJ. : Balance Générale 2009*

Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.

**Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Préfecture le  
Et publication ou notification le**

Le Président,

**Le Président,**